

DESCRIPTION DU TERRITOIRE DES ÉCOLES
Éducation Préscolaire – Primaire – Secondaire
Selon l'article 2.4 du document « *Critères d'inscription 2026-2027* »
Année scolaire 2026-2027

TABLE DES MATIÈRES

ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE ET ENSEIGNEMENT PRIMAIRE	3
Ami-Soleil (de l')	3
Amis-Soleils (des)	3
Aubier (de l')	4
Bérard	4
Bernèche	4
Blés-d'Or (des)	5
Brise-Vent (des)	5
Carrefour-des-Lacs (du)	6
Cascades (des)	6
Chemin-du-Roy (du)	7
Dominique-Savio	7
Dusablé	7
Eaux-Vives (des)	7
Emmélie-Caron	8
Germain-Caron	8
Grands-Vents (des)	8
Gré-des-Vents (au)	8
Île-Saint-Ignace (de l')	9
Jean-Chrysostôme-Chaussé	9
Lorenzo-Gauthier	10
Mésanges (des)	10
Monseigneur J.-A.-Papineau	11
Moulins (des)	11
Notre-Dame	11
Notre-Dame (Saint-Roch)	11
Notre-Dame-de-la-Paix	12
Orée-des-Bois (de l')	12
Panet	12
Passerelle (de la)	12
Prairies (des)	13
Quatre-Temps (des)	13
Récolte (de la)	13
Ruisseau (du)	14
Sacré-Cœur-de-Jésus	14

Saint-Alphonse (de)	14
Saint-Calixte (de)	14
Saint-Cœur-de-Marie	15
Saint-Côme (de)	15
Saint-Jean-Baptiste	15
Saint-Joseph	16
Saint-Louis-de-France	16
Saint-Théodore-de-Chertsey	16
Sainte-Anne (Saint-Cuthbert)	17
Sainte-Anne (Saint-Norbert)	17
Sainte-Bernadette	17
Sainte-Hélène	18
Sainte-Marie-Salomé (de)	18
Sainte-Thérèse	18
Source (de la)	18
Source d'Autray (de la)	18
Trois-Temps (des)	19
Unisson (à l')	19
Virevents	20
Youville	20

ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE ET ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE	21
Barthélemy-Joliette	21
Espace-Jeunesse (de l')	21
ENSEIGNEMENT SECONDAIRE	22
Achigan (de l')	22
Bermon	23
Bois-Brûlé (du)	23
Chutes (des)	24
Érablière (de l')	25
Évolution (de l')	26
Havre-Jeunesse (du)	26
Montagnes (des)	26
Pierre-de-Lestage	27
Rive (de la)	27
Thérèse-Martin	28

ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE ET ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Nom de l'école	Code école	Description du territoire des écoles
Ami-Soleil (de l')	029	Saint-Damien Les rues Chloé, Louisa, Marie-Ève et Pascal. Sainte-Émélie-de-l'Énergie Tout le territoire de Sainte-Émélie-de-l'Énergie, sauf : – Le chemin de la Rivière. ► Voir l'école Saint-Cœur-de-Marie (016) Saint-Jean-de-Matha Le chemin du Golf.
Amis-Soleils (des)	054	Lavaltrie 1) Une portion du territoire de Lavaltrie bornée par l'autoroute 40 (exclue), les limites de Lanoraie, le chemin de Lavaltrie et le rang Saint-Jean Sud-Est, incluant la rue Louis-Noël. Le rang Point-du-Jour Sud et Nord, la traverse de la Savane, Sylvie, Auclair, Julien et la rue du Domaine, n^{os} 79 et moins. 2) Dans le village, le secteur circonscrit par la rue Saint-Antoine Nord n^{os} 150 à 310, les rues Jolibourg, Georges-Laplane, de Louisbourg n^{os} 100 et plus, Fernand-Séguin, Liette (des deux côtés) et Stéphanie (des deux côtés). 3) Dans le village, le secteur circonscrit par le rang Saint-Jean Sud-Ouest, le rang du Golf n^{os} 199 et moins, le chemin de Lavaltrie, la rue Saint-Antoine Nord n^{os} 150 à 310, la rue Notre-Dame (exclue) et la rue Ostiguy. <u>Exclusion :</u> – Les rues Benoit, Notre-Dame et Saint-Antoine Nord n^{os} 149 et moins. La rue du Domaine, n^{os} 80 et plus. ► Voir l'école Jean-Chrysostôme-Chaussé (011) – Le rang du Golf, n^{os} 200 et plus. ► Voir l'école des Eaux-Vives (056)

Nom de l'école	Code école	Description du territoire des écoles
Aubier (de l')	001	Saint-Lin-Laurentides Une partie du territoire de Saint-Lin-Laurentides délimitée au sud et à l'ouest par les limites de la municipalité. Cette partie de territoire se rend au nord jusqu'au croisement de la route 335 et de la rue Wilfrid-Laurier – incluant les rues des Primevères, des Pervenches, Prieur, Chantelois et Wilfrid-Laurier, situées à l'est de la route 335 – et à l'est jusqu'à la rue du Bon-Air, jusqu'au 747 du rang Sainte-Henriette, jusqu'au 613 de la rue des Prés, jusqu'au 622 de la rue de Provence et jusqu'au 767 de la rue Marc-Aurèle-Fortin. Ce territoire inclut les rues attenantes à la rue du Royaume ainsi que les rues Riopelle et Alfred-Pellan.
Bérard	031	Saint-Michel-des-Saints Les chemins du Lac-du-Trèfle, du Petit-Lac-du-Trèfle et du Lac-Patu. Saint-Zénon Tout le territoire de Saint-Zénon, sauf : – Les élèves du préscolaire. ► Voir l'école Saint-Jean-Baptiste (040)
Bernèche	025	Saint-Damien Les rues des Huards, des Malards et des Outardes. Saint-Félix-de-Valois La rue de la Paix. Saint-Jean-de-Matha Tout le territoire de Saint-Jean-de-Matha, sauf : – La rue Pointe-du-Lac-Noir et les 1^{re} et 2^e avenues de la Pointe-du-Lac-Noir. ► Voir l'école Saint-Cœur-de-Marie (016) – Le chemin du Golf. ► Voir l'école de l'Ami-Soleil (029)

Nom de l'école	Code école	Description du territoire des écoles
Blés-d'Or (des)	112	Saint-Lin-Laurentides Une partie du territoire de Saint-Lin-Laurentides délimitée à l'est et à l'ouest par les limites de la municipalité. Ce territoire se rend au nord jusqu'au croisement des routes 335 et de la 11^e Avenue (incluant la 11^e Avenue). Excluant : – Le rang de la Rivière Sud. – Une portion de la 9^e Avenue de l'intersection de la rue Prud'Homme et 9^e Avenue vers l'ouest. – Une portion de la 9^e Avenue de l'intersection de la rue Guilbault et 9^e Avenue vers l'est. – Le Chemin de l'Usine. – Le domaine CLC. Ce territoire se rend au sud jusqu'au croisement de la route 335 et de la rue Wilfrid-Laurier. Excluant : – les rues Chantelois, des Pervenches, Pl. Primeau, Prieur, des Primevères, et Wilfrid-Laurier situées à l'est de la route 335.
Brise-Vent (des)	087	Joliette Le chemin Lasalle et le chemin des Prairies, n^{os} 960 à 970. Saint-Thomas Tout le territoire de Saint-Thomas, sauf : – Le rang Grande-Chaloupe, n^{os} 471 et moins. ► Voir l'école des Prairies (064)

Nom de l'école	Code école	Description du territoire des écoles
Carrefour-des-Lacs (du)	125	Saint-Calixte La rue du Mont-Royal. Saint-Lin-Laurentides Une portion du territoire de Saint-Lin-Laurentides située dans le secteur nord de la municipalité, délimité à l'est, à l'ouest et au nord par les limites de la municipalité et il se rend au sud jusqu'au croisement des routes 158 et 335, incluant le n° 1387 de la route 335.
Cascades (des) • Sainte-Anne • Saint-Louis	043	Chertsey Les rues des Cinq-Chutes, Morgan et Savard. Rawdon Tout le territoire de Rawdon, sauf : – La route 335 entre la rue Guy et la route 125 ; – Le domaine Langlois comprenant les rues Desroy, Durocher, de la Feuillée, des Gaulois, Gisèle, Guy, de Kilkenny (ch.), Mariette, Pierre, des Pins, du Verger et Versailles ; – La route 125, entre le chemin Roger et la route 335, ainsi que les rues Arsène (chemin), Bellefleur, Bergeron, Bourbonnière, Desormeaux et R.-Laporte (chemin). ► Voir l'école Saint-Théodore-de-Chertsey (049) Sainte-Julienne Le domaine Alcide Lévesque comprenant les rues Audrey, Barsetti, du Bonheur, Côte Saint-Paul (ch.), Fanny, Gariépy, Gauthier, Guy, Honti, Leclerc, Martial, Pelletier, Turcotte et Viau, ainsi que la montée Hamilton, du n° 2753 à la route 337. La route 337 entre la montée Hamilton et la rue Hendry.

Nom de l'école	Code école	Description du territoire des écoles
Chemin-du-Roy (du) • Sainte-Geneviève • Saint-Joseph • Maternelle Sainte-Geneviève	005	Berthierville Tout le territoire de Berthierville. Saint-Ignace-de-Loyola Les élèves du préscolaire et du 3 ^e cycle. Sainte-Geneviève-de-Berthier Tout le territoire de Sainte-Geneviève-de-Berthier. Visitation-de-l'Île-Dupas Tout le territoire de la Visitation-de-l'Île-Dupas.
Dominique-Savio	096	Saint-Esprit Tout le territoire de Saint-Esprit.
Dusablé	008	Saint-Barthélemy Tout le territoire de Saint-Barthélemy, sauf : – Les rues Beausoleil, du Bon-Air, chemin de la Chapelle, Dominique, Guertin, de la Nature, Paré, de la Rivière, des Rocailles, de la Sablière, rang Saint-André, chemin Saint-Edmond n^{os} 1180 et plus, et chemin Tour du Lac. ► Voir l'école Sainte-Anne (007) , à Saint-Cuthbert.
Eaux-Vives (des)	056	Lavaltrie Le secteur allant des limites de Saint-Sulpice jusqu'aux rues des Érables et des Trembles (exclue), incluant la rue Notre-Dame n ^{os} 749 et moins, et borné au nord-ouest par le rang du Golf n ^{os} 200 et plus. <u>Exclusion</u> : – Le rang du Golf, n^{os} 199 et moins. ► Voir l'école des Amis-Soleils (054)

Nom de l'école	Code école	Description du territoire des écoles
Emmélie-Caron	018	Sainte-Élisabeth Tout le territoire, sauf : – Le chemin Saint-Pierre, n ^{os} 3000 et 3100 et le rang des Vingt. ► Voir l'école Sainte-Anne (004) , à Saint-Norbert.
Germain-Caron	035	Saint-Didace Tout le territoire de Saint-Didace, sauf : – Les élèves du préscolaire. ► Voir l'école des Grands-Vents (013)
Grands-Vents (des) • Tourbillons (des) • Rafales (des) • Envolée (de l')	013	Saint-Damien Le chemin Lafrenière, sauf les n ^{os} 101 à 565, le 40 rue Alexis, le chemin Dupas, le 1001 rang 7 et les 21, 23 et 500 chemin du Repos. Saint-Didace Les élèves du préscolaire de Saint-Didace vont à l'école des Grands-Vents. Saint-Gabriel Tout le territoire de Saint-Gabriel. Saint-Gabriel-de-Brandon Tout le territoire de Saint-Gabriel-de-Brandon.
Gré-des-Vents (au) • Notre-Dame-de-la-Merci • Saint-Émile	050	Entrelacs Tout le territoire d'Entrelacs. Notre-Dame-de-la-Merci Tout le territoire de Notre-Dame-de-la-Merci.

Nom de l'école	Code école	Description du territoire des écoles
Île-Saint-Ignace (de l')	002	Saint-Ignace-de-Loyola Tout le territoire de Saint-Ignace-de-Loyola, sauf : – Les élèves du préscolaire et du 3^e cycle. ► Voir l'école du Chemin-du-Roy (005)
Jean-Chrysostôme-Chaussé	011	Lavaltrie 1) Une portion du territoire de Lavaltrie allant aux limites de Lanoraie par le rang Saint-Henri et le rang Saint-François. La rue du Domaine n^{os} 80 et plus, le chemin Boisjoly, les rues Perron, de l'Avenir, des Marronniers, des Mélèzes et des Merisiers. 2) De la limite de Lanoraie (soit la rue Samson) à la terrasse Breault inclusivement, toutes les rues comprises entre le fleuve et la rue Notre-Dame (incluse). 3) Les rues du secteur délimité par l'avenue des Pins, les rues Louisbourg n^{os} 98 et moins, Joliboisé, Villeneuve et Notre-Dame. 4) Les rues situées entre les rues Stéphanie et Liette (exclues), la rue Notre-Dame de Joliboisé/Villeneuve à Saint-Antoine Nord, la rue Saint-Antoine Nord (des deux côtés) de Notre-Dame à Diane et la rue Benoit. 5) Les rues Notre-Dame n^{os} 1145 et plus, Benoit et Saint-Antoine Nord n^{os} 149 et moins. <u>Exclusion :</u> – La rue du Domaine n^{os} 79 et moins. ► Voir l'école des Amis-Soleils (054)

Nom de l'école	Code école	Description du territoire des écoles
Lorenzo-Gauthier • Avenir (vers l') • Préambule (du)	069	Saint-Ambroise-de-Kildare Le chemin de la Feuillée. Saint-Charles-Borromée Une portion du territoire délimitée au nord par la rivière l'Assomption, à l'est par le chemin du Golf Ouest, la rue Juge-Guibault, n^{os} 193 à 235, la rue Pelletier et la rue des Ormeaux, n^{os} 240 et moins, au sud par le chemin de ligne de la Petite-Noraie et la rue Riendeau (incluant le rang de la Petite-Noraie) et à l'ouest par les limites de la municipalité. <u>Exclusion :</u> – Les rues Deschamps, du Golf Est (ch.), du Golf Ouest (ch.), Jean-Bosco (ch.), des Martinets, des Mésanges, des Parulines n^{os} 120 à 181, Place Voyer, Roméo-Gaudreault, des Sittelles et Voyer. ► Voir l'école des Mésanges (066)
Mésanges (des) • Christ-Roi (du) • Sainte-Marie	066	Joliette Une partie du territoire de Joliette qui correspond au secteur situé au nord-ouest de la voie ferrée – incluant le quartier Bélair et la place Vézina –, ainsi qu'une partie du centre-ville délimitée au nord par la rivière L'Assomption, à l'est par la rue Saint-Charles-Borromée Sud (n^{os} pairs) et la rue Saint-Antoine (n^{os} impairs), au sud par les rues Saint-Marc, Place Bourget, Saint-Paul et Montcalm. La rue Juge-Guibault, n^{os} 5 à 170 et 437 à 498. Saint-Charles-Borromée 1) Une partie du territoire délimitée à l'ouest par le chemin du Golf Ouest, la rue Pelletier et la rue des Ormeaux, n^{os} 241 et plus, au nord par la rivière L'Assomption, au sud par les limites de la municipalité de Saint-Charles-Borromée. 2) Les rues Deschamps, du Golf Est (ch.), du Golf Ouest (ch.), Jean-Bosco (ch.), des Martinets, des Mésanges, des Parulines n^{os} 120 et moins, Place Voyer, Roméo-Gaudreault, des Sittelles, Voyer et le chemin de la Visitation, n^{os} 326 et moins (pairs) et n^{os} 333 et moins (impairs).

Nom de l'école	Code école	Description du territoire des écoles
Monseigneur J.-A.-Papineau	070	Joliette Une partie du territoire de Joliette qui correspond principalement à la paroisse Saint-Jean-Baptiste et qui est délimité par l'autoroute Antonio-Barrette, le boulevard Dollard, la rivière L'Assomption et les limites sud et est de la ville de Joliette.
Moulins (des) • Sainte-Marguerite • Notre-Dame	022	Saint-Cléophas-de-Brandon Tout le territoire de Saint-Cléophas-de-Brandon, sauf : – Le 3962 rang Sainte-Anne. ► Voir l'école Sainte-Anne (004), à Saint-Norbert. Saint-Félix-de-Valois Tout le territoire de Saint-Félix-de-Valois, sauf : – Le chemin de la Sablière. ► Voir l'école Sainte-Bernadette (017) – La rue de la Paix. ► Voir l'école Bernèche (025)
Notre-Dame (Saint-Alexis)	091	Saint-Alexis Tout le territoire pour les élèves du <u>préscolaire</u> et du <u>3^e cycle</u> . * Les élèves des 1 ^{er} et 2 ^e cycles vont à Saint-Jacques. ► Voir l'école Saint-Louis-de-France (094) Saint-Jacques Tout le territoire pour les élèves du <u>3^e cycle</u> . * Les élèves du préscolaire, des 1 ^{er} et 2 ^e cycles vont à Saint-Jacques. ► Voir l'école Saint-Louis-de-France (094) Sainte-Marie-Salomé Chemin Gauthier pour les élèves du <u>3^e cycle</u> .
Notre-Dame (Saint-Roch)	059	Saint-Roch-de-l'Achigan Tout le territoire de Saint-Roch-de-l'Achigan. Saint-Roch-Ouest Tout le territoire de Saint-Roch-Ouest.

Nom de l'école	Code école	Description du territoire des écoles
Notre-Dame-de-la-Paix	085	Saint-Ambroise-de-Kildare Tout le territoire de Saint-Ambroise-de-Kildare, sauf : – Le chemin de la Feuillée. ► Voir l'école Lorenzo-Gauthier (069)
Orée-des-Bois (de l')	048	Sainte-Marcelline-de-Kildare Tout le territoire de Sainte-Marcelline-de-Kildare Sainte-Mélanie Le 20 rang du Pied-de-la-Montagne.
Panet	027	Saint-Alphonse-Rodriguez La rue des Colibris. Sainte-Béatrix Tout le territoire de Sainte-Béatrix, sauf : – Les chemins du Lac-Deschamps, le chemin du Lac-Estelle et le chemin du Lac-Long. ► Voir l'école de Saint-Côme (047) – Les rues du Moulin, n ^{os} 410 et plus, et Panoramique. ► Voir l'école de Saint-Alphonse (041)
Passerelle (de la) • Notre-Dame-du-Sacré-Cœur • Vert-Demain	086	Saint-Paul Tout le territoire de Saint-Paul.

Nom de l'école	Code école	Description du territoire des écoles
Prairies (des) • Dominique-Savio • Monseigneur-Jetté • Sentiers (des)	064	Notre-Dame-de-Lourdes La rue Papineau, n^{os} 2831 et plus. Notre-Dame-des-Prairies. Tout le territoire de Notre-Dame-des-Prairies, sauf : – Les rues des Pins, Denis, Lucie, du Galais et le chemin de la Rivière. ► Voir l'école Sainte-Bernadette (017) Saint-Thomas Le rang Grande-Chaloupe, n^{os} 471 et moins.
Quatre-Temps (des) • Marie-Charlotte • Rose-des-Vents • Saint-Pierre • Wilfrid-Gervais	079	Village Saint-Pierre Tout le territoire de la municipalité du Village Saint-Pierre, sauf: – Le rang de la Petite-Noraie. ► Voir l'école Lorenzo-Gauthier (069) Joliette Une partie du territoire de Joliette qui correspond principalement aux quartiers Saint-Pierre Nord et Saint-Pierre Sud (Carrefour-du-Moulin) ainsi qu'à une partie du centre-ville. Ce territoire est délimité à l'est par la rue Saint-Charles-Borromée Sud (n^{os} impairs) et la rue Saint-Antoine (n^{os} pairs), au sud par les limites de la ville de Joliette et à l'ouest par la voie ferrée. Les rues Saint-Marc, Place Bourget, Saint-Paul et Montcalm délimitent le territoire au nord mais ne sont pas incluses.
Récolte (de la)	095	Tout le territoire de la MRC de Montcalm.

Nom de l'école	Code école	Description du territoire des écoles
Ruisseau (du)	081	Saint-Lin-Laurentides Une partie du territoire de Saint-Lin-Laurentides qui correspond principalement à la partie sud-est de la municipalité. Ce territoire est délimité à l'est et au sud par les limites de la municipalité et il se rend à l'ouest jusqu'au 746 du rang Sainte-Henriette, jusqu'au 612 de la rue des Prés, jusqu'au 621 de la rue de Provence et jusqu'au 766 de la rue Marc-Aurèle-Fortin (incluant les rues Proteau, Marcel et Marcelle-Ferron).
Sacré-Cœur-de-Jésus	084	Crabtree Tout le territoire de Crabtree.
Saint-Alphonse (de)	041	Chertsey Le secteur du Lac Clair. Saint-Alphonse-Rodriguez Tout le territoire de Saint-Alphonse-Rodriguez, sauf : – La rue des Colibris. ► Voir l'école Panet (027) Sainte-Béatrix Les rues du Moulin, n^{os} 410 et plus, et Panoramique. Saint-Côme Le chemin des Bois.
Saint-Calixte (de) - Louis-Joseph-Martel - Gentiane (de la)	058	Saint-Calixte Tout le territoire de Saint-Calixte, sauf : – La rue du Mont-Royal. ► Voir l'école du Carrefour-des-Lacs (125)

Nom de l'école	Code école	Description du territoire des écoles
Saint-Cœur-de-Marie	016	Saint-Damien Tout le territoire de Saint-Damien, sauf : – Le 40 rue Alexis, le chemin Dupas, le 1001 rang 7 et les 21, 23 et 500 chemin du Repos. ► Voir l'école des Grands-Vents (013) – Le chemin Lafrenière. ► Voir les écoles des Grands-Vents (013) et Youville (033) – Le secteur du Lac-Sainte-Rose et les chemins du Héron, du Lac-des-Bourque et du Lac-Gauthier. ► Voir l'école Youville (033) – Les rues des Huards, des Malards et des Outardes. ► Voir l'école Bernèche (025) – Les rues Chloé, Louisa, Marie-Ève et Pascal. ► Voir l'école de l'Ami-Soleil (029) Saint-Jean-de-Matha La rue Pointe-du-Lac-Noir et les 1^{re} et 2^e avenues de la Pointe-du-Lac-Noir. Sainte-Émélie Le chemin de la Rivière.
Saint-Côme (de)	047	Saint-Côme Tout le territoire de Saint-Côme, sauf : – Le chemin des Bois. ► Voir l'école de Saint-Alphonse (041) Sainte-Béatrix Les chemins du Lac-Deschamps, du Lac-Estelle et du Lac-Long.
Saint-Jean-Baptiste	040	Saint-Michel-des-Saints Tout le territoire de Saint-Michel-des-Saints, sauf : – Les chemins du Lac-du-Trèfle, du Petit-Lac-du-Trèfle et du Lac-Patu. ► Voir l'école Bérard (031) Saint-Zénon Les élèves du préscolaire.

Nom de l'école	Code école	Description du territoire des écoles
Saint-Joseph	089	Saint-Liguori Tout le territoire de Saint-Liguori.
Saint-Louis-de-France	094	Saint-Alexis Tout le territoire pour les élèves du 1^{er} et du 2^e cycle. * Note : Les élèves du 3^e cycle vont à l'école de Saint-Alexis. ► Voir l'école Notre-Dame (091) Saint-Jacques Tout le territoire pour les élèves du préscolaire, du 1^{er} et du 2^e cycle. * Note : Les élèves du 3^e cycle vont à l'école de Saint-Alexis. ► Voir l'école Notre-Dame (091) Sainte-Marie-Salomé Chemin Gauthier, pour les élèves du préscolaire, du 1^{er} et du 2^e cycle.
Saint-Théodore-de-Chertsey	049	Chertsey Tout le territoire de Chertsey, sauf : – Le secteur du Lac-Clair. ► Voir l'école de Saint-Alphonse (041) – Les rues des Cinq-Chutes, Morgan et Savard. ► Voir l'école des Cascades (043) Rawdon – La route 335 entre la rue Guy et la route 125; – Le domaine Langlois comprenant les rues Desroy, Durocher, de la Feuillée, des Gaulois, Gisèle, Guy, de Kilkenny (ch.), Mariette, Pierre, des Pins, du Verger et Versailles; – La route 125, entre le chemin Roger et la route 335, ainsi que les rues Arsène (chemin), Bellefleur, Bergeron, Bourbonnière, Desormeaux et R.-Laporte (chemin).

Nom de l'école	Code école	Description du territoire des écoles
Sainte-Anne (Saint-Cuthbert)	007	Saint-Barthélemy Les rues Beausoleil, du Bon-Air, chemin de la Chapelle, Dominique, Guertin, de la Nature, Paré, de la Rivière, des Rocailles, de la Sablière, rang Saint-André, chemin Saint-Edmond n^{os} 1180 et plus, et chemin du Tour du Lac. Saint-Cuthbert Tout le territoire de Saint-Cuthbert.
Sainte-Anne (Saint-Norbert)	004	Saint-Cléophas-de-Brandon Le 3962 du rang Sainte-Anne. Saint-Norbert Tout le territoire de Saint-Norbert. Sainte-Élisabeth – Le 3000 et le 3100 du chemin Saint-Pierre ; – Le rang des Vingt.
Sainte-Bernadette	017	Notre-Dame-de-Lourdes Tout le territoire de Notre-Dame-de-Lourdes, sauf : – La rue Papineau, n^{os} 2831 et plus. ► Voir l'école des Prairies (064) Notre-Dame-des-Prairies Les rues Denis, du Galais, Lucie, des Pins et le chemin de la Rivière. Saint-Félix-de-Valois Le chemin de la Sablière.

Nom de l'école	Code école	Description du territoire des écoles
Sainte-Hélène	037	Sainte-Mélanie Tout le territoire de Sainte-Mélanie, sauf : – Le 20 rang du Pied-de-la-Montagne. ► Voir l'école de l'Orée-des-Bois (048)
Sainte-Marie-Salomé (de)	093	Sainte-Marie-Salomé Tout le territoire de Sainte-Marie-Salomé, sauf : – Le chemin Gauthier. ► Voir les école Notre-Dame (091) et Saint-Louis-de-France (094)
Sainte-Thérèse	075	Joliette Une partie du territoire de Joliette qui correspond en partie au quartier Sainte-Thérèse, délimitée par l'autoroute Antonio-Barrette, le boulevard Dollard, la rivière L'Assomption et les limites nord et est de la ville de Joliette. <u>Exclusion</u> : – Les chemins Lasalle et des Prairies n ^{os} 960 à 970. ► Voir l'école des Brise-Vent (087)
Source (de la)	055	Lavaltrie Toutes les rues du territoire de Lavaltrie comprises entre le chemin de Lavaltrie (exclu), l'autoroute Antonio-Barrette et les limites de Saint-Paul. Dans le village , toutes les rues comprises dans le secteur délimité au nord-est par les rues Terrasse Martineau et Chicoine, incluant les rues transversales menant à Ostiguy, et au sud-ouest par les rues Poliquin et des Trembles. La rue Notre-Dame n ^{os} 750 à 1144, est incluse.
Source d'Autray (de la)	006	Tout le territoire de Lanoraie.

Nom de l'école	Code école	Description du territoire des écoles
Trois-Temps (des) • Arc-en-Ciel (de l') • Oiseau-Bleu (de l') • Sir-Wilfrid-Laurier	052	Saint-Lin-Laurentides Une partie du territoire de Saint-Lin-Laurentides délimitée à l'est et à l'ouest par les limites de la municipalité. Ce territoire se rend au nord jusqu'au croisement des routes 158 et 335 (incluant Côte Jeanne et la route 158) et au sud jusqu'au croisement de la route 335 et de la 11 ^e Avenue. Incluant : – Le rang de la Rivière Nord et le rang de la Rivière Sud. – Une portion de la 9^e Avenue de l'intersection de la rue Prud'Homme et 9^e Avenue vers l'ouest. – Une portion de la 9^e Avenue de l'intersection de la rue Guilbault et 9^e Avenue vers l'est. – Le Chemin de l'Usine. – Le domaine CLC.
Unisson (à l') • Explorateurs (des) • Notre-Dame-de-Fatima	015	Sainte-Julienne Une partie du territoire de Sainte-Julienne bornée à l'est et au sud par les limites de la municipalité. Ce territoire se rend à l'ouest jusqu'au n° 2390 de la route 337 (pont de la rivière Saint-Esprit) et au nord jusqu'au n° 2282 de la route 125 (excluant le n° 2282). <u>Exclusion</u> : – Le domaine Alcide-Lévesque qui comprend les rues Audrey, Barsetti, du Bonheur, Côte Saint-Paul (ch.), Fanny, Gariépy, Gauthier, Guy, Honti, Leclerc, Martial, Pelletier, Turcotte et Viau; – La montée Hamilton, du n° 2753 jusqu'à la route 337. ► Voir l'école des Cascades (043)

Nom de l'école	Code école	Description du territoire des écoles
Virevents • Virevents (des) • Boutons-d'Or (des)	080	Sainte-Julienne Une partie du territoire de Sainte-Julienne qui correspond principalement aux secteurs nord et ouest de la municipalité, excluant ce qui appartient au territoire de l'école à l'Unisson (015). <u>Exclusion :</u> – Le domaine Alcide-Lévesque comprenant les rues Audrey, Barsetti, du Bonheur, chemin Côte Saint-Paul, Fanny, Gariépy, Gauthier, Guy, Honti, Leclerc, Martial, Pelletier, Turcotte et Viau; – La montée Hamilton, du n° 2753 jusqu'à la route 337 ; – La route 337 entre la montée Hamilton et Hendry. ►► Voir l'école des Cascades (043)
Youville	033	Mandeville Tout le territoire de Mandeville. Saint-Damien Le secteur du Lac Sainte-Rose, les chemins du Héron, du Lac-des-Bourque, n^{os} 91 et 100, du Lac-Gauthier et Lafrenière n^{os} 101 à 565.

NOTE : Les données du logiciel de transport du Centre de services scolaire prévalent sur toutes les interprétations qui pourraient être faites de la description des territoires des écoles présentée ici.

ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE ET ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE

Nom de l'école	Code école	Description du territoire des écoles
Barthélemy-Joliette	105	Crabtree Tout le territoire de Crabtree. Joliette Une partie de Joliette qui correspond au territoire de l'école des Quatre-Temps (079), au quartier Bélair et à la place Vézina, sauf : – Le secteur du centre-ville délimité par la voie ferrée, la rivière L'Assomption et la rue Sainte-Angélique. ► Voir l'école Thérèse-Martin (103) Saint-Alexis Tout le territoire de Saint-Alexis. Saint-Jacques Tout le territoire de Saint-Jacques. Saint-Liguori Tout le territoire de Saint-Liguori. Sainte-Marie-Salomé Tout le territoire de Saint-Marie-Salomé. Saint-Paul Tout le territoire de Saint-Paul. Village Saint-Pierre Tout le territoire de la municipalité du Village Saint-Pierre, sauf : – Le rang de la Petite-Noraie. ► Voir l'école Thérèse-Martin (103)
Barthélemy-Joliette • Traversée (la) (CHRD) • Intervalle (de l') • Saint-Thomas	105	Tout le territoire desservi par le CHRD pour l'école la Traversée. Tout le territoire desservi par les Centres Jeunesse de Lanaudière pour l'école de l'Intervalle et l'école Saint-Thomas.
Espace-Jeunesse (de l')	100	Tout le territoire du Centre de services scolaire des Samares, plus les ententes conclues avec d'autres centres de services scolaires pour le mandat régional.

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Nom de l'école	Code école	Description du territoire des écoles
Achigan (de l')	098	Saint-Esprit Tout le territoire de Saint-Esprit. Saint-Lin-Laurentides Tout le territoire de Saint-Lin-Laurentides, sauf : – Le secteur correspondant au territoire de l'école primaire du Carrefour-des-Lacs (125). ► Voir l'école du Havre-Jeunesse (009) et l'école de l'Évolution (026) – Le secteur correspondant au territoire de école des Trois-Temps (052) et de l'école primaire des Blés-d'Or (112), pour les élèves de secondaire 1, 2, 3 et 4. ► Voir l'école secondaire de l'Évolution (026). Saint-Roch-de-l'Achigan et Saint-Roch-Ouest Tout le territoire de Saint-Roch-de-l'Achigan et de Saint-Roch-Ouest.

Nom de l'école	Code école	Description du territoire des écoles
Bermon	108	Mandeville Tout le territoire de Mandeville. Saint-Gabriel et de Saint-Gabriel-de-Brandon Tout le territoire de Saint-Gabriel et de Saint-Gabriel-de-Brandon. Saint-Didace Tout le territoire de Saint-Didace. Saint-Damien Tout le territoire de Saint-Damien, sauf : – Les rues Chloé, des Huards, Louisa, des Malards, Marie-Ève, des Outardes et Pascal. » Voir l'école de l'Érablière (099) Sainte-Émélie-de-l'Énergie Le chemin de la Rivière, à Sainte-Émélie-de-l'Énergie. Saint-Jean-de-Matha La rue Pointe-du-Lac-Noir, les 1^{re} et 2^e avenues de la Pointe-du-Lac-Noir.
Bois-Brûlé (du)	122	Saint-Ambroise-de-Kildare Partie du territoire de Saint-Ambroise-de-Kildare qui correspond au Chemin de la Feuillée pour les élèves de secondaire 1, 2 et 3. Saint-Charles-Borromée Partie du territoire de Saint-Charles-Borromée qui correspond au territoire de l'école primaire Lorenzo-Gauthier (069), pour les élèves de secondaire 1, 2 et 3. N.B. On prévoit le même territoire pour les prochaines années mais l'école accueillerait les secondaire 1 à 4 en 2027-2028 et secondaire 1 à 5 en 2028-2029.

Nom de l'école	Code école	Description du territoire des écoles
Chutes (des)	109	Chertsey Tout le territoire de Chertsey. Entrelacs Tout le territoire d'Entrelacs. Notre-Dame-de-la-Merci Tout le territoire de Notre-Dame-de-la-Merci. Rawdon Tout le territoire de Rawdon. Saint-Alphonse-Rodriguez Tout le territoire de Saint-Alphonse-Rodriguez. Saint-Côme Tout le territoire de Saint-Côme. Sainte-Béatrix Le chemin du Lac-Long. Sainte-Julienne – Le domaine Alcide-Lévesque comprenant les rues : Audrey, Barsetti, du Bonheur, chemin Côte Saint-Paul, Fanny, Gariépy, Gauthier, Guy, Honti, Leclerc, Martial, Pelletier, Turcotte et Viau. – La montée Hamilton, du n° 2753 jusqu'à la route 337. – La route 337 entre la montée Hamilton et la rue Hendry. Sainte-Marcelline-de-Kildare Tout le territoire de Sainte-Marcelline-de-Kildare. Sainte-Mélanie Le 20, rang du Pied-de-la-Montagne.

Nom de l'école	Code école	Description du territoire des écoles
Érablière (de l')	099	Notre-Dame-de-Lourdes Tout le territoire de Notre-Dame-de-Lourdes, sauf : – La rue Papineau, n^{os} 2831 et plus. ► Voir l'école Thérèse-Martin (103) Saint-Cléophas-de-Brandon Tout le territoire de Saint-Cléophas-de-Brandon, sauf : – Le 3962 rang Sainte-Anne. ► Voir l'école Pierre-de-Lestage (104) Saint-Damien Les rues Chloé, des Huards, Louisa, des Malards, Marie-Ève, des Outardes et Pascal. Saint-Félix-de-Valois Tout le territoire de Saint-Félix-de-Valois. Saint-Jean-de-Matha Tout le territoire de Saint-Jean-de-Matha, sauf : – La rue Pointe-du-Lac-Noir, la 1^{re} et la 2^e Avenue de la Pointe-du-Lac-Noir. ► Voir l'école Bermon (108) Sainte-Béatrix Tout le territoire de Sainte-Béatrix, sauf : – Le chemin du Lac-Long. ► Voir l'école des Chutes (109) Sainte-Émélie-de-l'Énergie Tout le territoire de Sainte-Émélie-de-l'Énergie, sauf : – Le chemin de la Rivière. ► Voir l'école Bermon (108) Sainte-Mélanie Tout le territoire de Sainte-Mélanie, sauf : – Le 20 rang du Pied-de-la-Montagne. ► Voir l'école des Chutes (109)

Nom de l'école	Code école	Description du territoire des écoles
Évolution (de l')	026	Saint-Lin-Laurentides Partie du territoire de Saint-Lin-Laurentides qui correspond au territoire de l'école primaire des Trois-Temps (052) et au territoire de l'école primaire des Blés-d'Or (112) pour les élèves de secondaire 1, 2, 3 et 4. Partie du territoire de Saint-Lin-Laurentides qui correspond au territoire de l'école primaire Carrefour-des-Lacs (125), pour les élèves de secondaire 1, 2 et 3
Havre-Jeunesse (du)	009	Saint-Calixte Tout le territoire de Saint-Calixte. Saint-Lin-Laurentides Partie du territoire de Saint-Lin-Laurentides qui correspond au territoire de l'école primaire du Carrefour-des-Lacs (125), pour les élèves de secondaire 4 et 5. Sainte-Julienne Tout le territoire de Sainte-Julienne, sauf : – La montée Hamilton, du n° 2753 à la route 337; – La route 337 entre la montée Hamilton et la rue Hendry. – Le domaine Alcide-Lévesque comprenant les rues: Audrey, Barsetti, du Bonheur, chemin Côte Saint-Paul, Fanny, Gariépy, Gauthier, Guy, Honti, Leclerc, Martial, Pelletier, Turcotte et Viau. ►► Voir l'école des Chutes (109)
Montagnes (des)	107	Saint-Michel-des-Saints Tout le territoire de Saint-Michel-des-Saints. Saint-Zénon Tout le territoire de Saint-Zénon.

Nom de l'école	Code école	Description du territoire des écoles
Pierre-de-Lestage	104	Berthierville et Sainte-Geneviève-de-Berthier Tout le territoire de Berthierville et de Sainte-Geneviève-de-Berthier. Lanoraie Tout le territoire de Lanoraie. Saint-Barthélemy Tout le territoire de Saint-Barthélemy. Saint-Cléophas-de-Brandon Le 3962 rang Sainte-Anne. Saint-Cuthbert Tout le territoire de Saint-Cuthbert. Saint-Ignace-de-Loyola Tout le territoire de Saint-Ignace-de-Loyola. Saint-Norbert Tout le territoire de Saint-Norbert. Sainte-Élisabeth Tout le territoire de Sainte-Élisabeth. Visitation-de-l'Île-Dupas Tout le territoire de La Visitation-de-l'Île-Dupas.
Rive (de la)	012	Lavaltrie Tout le territoire de Lavaltrie.

Nom de l'école	Code école	Description du territoire des écoles
Thérèse-Martin	103	Joliette Une partie du territoire de Joliette qui correspond aux territoires des écoles Monseigneur J.-A.-Papineau (070), Sainte-Thérèse (075) et des Mésanges (066), à laquelle s'ajoute le secteur du centre-ville délimité par la voie ferrée, la rivière l'Assomption et la rue Sainte-Angélique, sauf : – Le quartier Bélair et la place Vézina. ►► Voir l'école Barthélemy-Joliette (105) Notre-Dame-de-Lourdes La rue Papineau, n^{os} 2831 et plus Notre-Dame-des-Prairies Tout le territoire de Notre-Dame-des-Prairies, sauf : – Les rues des Pins, Denis, Lucie, du Galais et le chemin de la Rivière. ►► Voir l'école de l'Érablière (099) Saint-Ambroise-de-Kildare Tout le territoire de Saint-Ambroise-de-Kildare, sauf : – Le chemin de la Feuillée pour les élèves de secondaire 1, 2 et 3 ►► Voir l'école secondaire du Bois-Brûlé (122) Saint-Charles-Borromée Une partie du territoire de Saint-Charles-Borromée qui correspond au territoire de l'école des Mésanges (066), à laquelle s'ajoute le territoire de l'école Lorenzo-Gauthier (069) pour les élèves de secondaire 4 et 5. Saint-Thomas Tout le territoire de Saint-Thomas.

NOTE : Les données du logiciel de transport du Centre de services scolaire prévalent sur toutes les interprétations qui pourraient être faites de la description des territoires des écoles présentée ici.